

## PRÉSENTATION DU SERVICE

**ASSISTANTE SOCIALE  
DU LYCEE  
JEAN ROSTAND**

**MME CHONG  
01 30 94 95 58**

**JOURS DE PRESENCE :  
Mardi et Jeudi de 9h30-  
17h**

SSFE composé de :

**1 responsable de service**

**11 conseillers techniques**

**66 assistants de service social**

dans les établissements scolaires du second degré (collèges, lycées, lycées professionnels, ERPD) **organisés en 7 bassins :**

- ♦ **Bassin de Mantes**
- ♦ **Bassin des Mureaux**
- ♦ **Bassin de Poissy/Sartrouville**
- ♦ **Bassin de Plaisir/Versailles**
- ♦ **Bassin de Rambouillet**
- ♦ **Bassin de Saint-Germain**
- ♦ **Bassin de Saint-Quentin**



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Yvelines

## SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

2022/2023



DSDEN 78

Accueil du public : 19, avenue du Centre, 78 280 Guyancourt  
Adresse postale : DSDEN 78, BP 100, 78053 Saint-Quentin-en-Yvelines  
cedex  
Tél. : 01 39 23 60 00  
[www.ac-versailles.fr/dsden78/](http://www.ac-versailles.fr/dsden78/)

# SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

## SES MISSIONS

Les missions des assistants sociaux scolaires sont définies par la circulaire du 22 mars 2017 relative aux missions et au fonctionnement du service social en faveur des élèves.

Les missions clés s'articulent autour du projet personnel de l'élève et de la lutte contre les inégalités :

- ♦ prévenir l'échec scolaire et ses conséquences,
- ♦ lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- ♦ soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative,
- ♦ participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou en risque de l'être,
- ♦ contribuer à l'amélioration du climat scolaire,
- ♦ participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

## POUR QUI ?

Dans les établissements du second degré :

- ♦ les élèves et les familles,
- ♦ auprès des chefs d'établissements et des membres des équipes éducatives pour conseil et expertise.

Dans le premier degré :

- ♦ sur les secteurs REP+ auprès des inspecteurs de l'Éducation Nationale et des équipes éducatives,
- ♦ à partir de la DSDEN, pour les autres inspecteurs de l'Éducation nationale et les équipes éducatives.

## SES ACTIONS

Le service social en faveur des élèves apporte une expertise sociale :

- ♦ dans le cadre d'actions personnalisées auprès des élèves et de leur famille :
  - écoute, conseil et soutien ;
  - évaluation des difficultés ;
  - analyse des problématiques individuelles ;
  - prise en charge : accompagnement psychosocial en entretien individuel ou collectif, visite à domicile, écrits professionnels ;
  - orientation adaptée.
- ♦ lors d'actions collectives de prévention auprès des élèves
- ♦ en conseil technique auprès des chefs d'établissements et des équipes éducatives :
  - diagnostics ;
  - participation à un projet éducatif ;
  - contribution au projet d'établissement ;
  - participation aux différentes instances institutionnelles.

## SES PARTENAIRES

Le service social en faveur des élèves travaille en lien avec :

- ♦ à l'interne, l'ensemble de la communauté scolaire et plus particulièrement :
  - les chefs d'établissements, enseignants, CPE, assistants d'éducation, psychologues de l'Éducation Nationale, médecins, infirmières, gestionnaires ;
  - tous les services académiques en charge du parcours scolaire de l'élève ;
  - les associations de parents d'élèves.
- ♦ à l'externe :
  - le Conseil départemental (l'action sociale, l'aide sociale à l'enfance),
  - la justice (procureur, juge des enfants, protection judiciaire de la jeunesse),
  - les services de soins (centres médico-psychologiques, centres médico-psycho-pédagogiques, hôpitaux),
  - le secteur associatif,
  - les autres services sociaux,
  - les services de police et de gendarmerie,
  - les Mairies (C.C.A.S., D.R.E. ....).